

Règlement du 1er Mai 1754 Pour la construction des Espontons dont les Officiers d'Infanterie doivent-être armés ; Et des fusils que doivent porter ceux des compagnies de Grenadiers...

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement du 1er Mai 1754 Pour la construction des Espontons dont les Officiers d'Infanterie doivent-être armés ; Et des fusils que doivent porter ceux des compagnies de Grenadiers...

Editeur, producteur : [S. l.] : [s. n.] [s. d.]

Titre de forme : [Règlement. 1754]